L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR
JÉROME BAYON.

SAMEDI, (MATIN) 19 MAI 1832.

GOUVERNEUR.
J. B. DAWSON.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE ORLÉANS, 19 mai

Le capitaine NORRIS, du navire *Golconda*, arrivé hier de Tampico, d'où il est parti le 9 de ce mois, annonce que les troupes du gouvernement étaient à environ douze lieues de cette ville, où l'on se préparait à faire une grande résistance.

Les journaux de New-York sont du 4, ceux de Philadelphie du 5, et ceux de Charleston du 9 ; nous n'y trouvons pas de nouvelles d'Europe.

Le *Courier* de New-York dit qu'il a reçu des papiers de Calcutta du 24 décembre dernier. Deux navires de guerre anglais, avec un corps considérable de troupes et de l'artillerie, étaient sur le point de faire voile pour Madras, afin d'aller rétablir le pouvoir britannique parmi les chefs de la péninsule malaise. Comme il est probable qu'avant l'arrivée de ces navires, une frégate des Etats-Unis se sera trouvée en contact avec quelques-unes des tribus de cette péninsule, ce fait peut devenir de quelque intérêt.

Le journal indien qui donne cette nouvelle, remarque que quoique sans aucun doute les troupes anglaises soient en nombre suffisant pour châtier le chef rebelle et le chasser de son établissement, il laissera après lui un pays dépeuplé ; et que quand les hostilités sont une fois commencées avec les Malais, quiconque connaît leur caractère ne saurait dire où elles s'arrêteront et quelles en seront les conséquences.

Le *Transcript* de Boston contient l'extrait suivant d'une lettre de Buénos-Ayres, datée du 22 février :—

" La dispute avec le consul des Etats-Unis est réglée ; le gouvernement a donné ordre de forcer les navires américains à livrer leurs registres avant d'entrer, mesure à laquelle les consignataires et les capitaines ont dû accéder. On se demande avec le plus vif intérêt, ce que fera le gouvernement des Etats-Unis dans cette circonstance."

M. VOIDET-BEAUFORT, avantageusement connu en cette ville, et particulièrement au Mexique où il a rédigé un journal, vient de publier à Paris le prospectus d'une brochure qu'il doit faire paraître sous le titre de *Narrateur Européen et Américain*. Cet ouvrage paraîtra par livraison de 48 pages, in-4°, les 10, 20 et 30, de chaque mois, dans les langues française et espagnole. Il contiendra une analyse exacte de tout ce qui sera écrit dans les meilleurs journaux français, anglais, italiens, allemands, américains, &c., sur l'instruction publique, la géographie, l'histoire, la philosophie, l'économie politique, la jurisprudence, la politique, la littérature, l'agriculture, les arts, le commerce, &c.; et il annoncera également l'entrée et la sortie des bâtimens en chargement et déchargement dans tous les ports maritimes, ainsi que les prix-courans de toutes les marchandises indigènes et étrangères. Il y aura aussi un article MODES, avec gravures pour les deux sèxes.

Le prix de l'abonnement, franc de port, sera de sept piastres pour six mois, et de treize piastres et demie pour un an. On s'abonne à la Nlle.-Orléans chez Ch. Jourdan, libraire, au coin des rues Royale et Ste.-Anne.

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE.

LONDRES, 23 mars.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Conversation sur les affaires étrangères.

Ainsi que nous l'avons annoncé hier, lord Elliot a adressé au ministre lord Palmerston, des interpellations sur les affaires étrangères, et notamment sur Ancône et le Portugal.

Lord Palmerston répond en rappelant à la chambre la situation de l'Europe au moment de la formation du ministère actuel, et en la comparant à sa position présente : il en tire cette conclusion qu'on a bien plus de chance maintenant de conserver la paix, qu'à la première époque ; qu'il ne partage nullement les craintes du précédent orateur, et qu'il a même l'espérance bien fondée que toutes les négociations actuelles se termineront sans que la paix soit interrompue.

" Depuis quatre ans, le Portugal, dit-il, a donné à l'Angleterre non pas un mais cinquante motifs de guerre, et de notre côté, nous n'avons jamais donné au Portugal le plus léger motif de se plaindre. Il est honorable, pour le dernier ministère, de n'avoir pas pris contre le Portugal toutes les mesures sevères auxquelles il pouvait avoir recours. Cette modération même, poussée trop loin, ne pouvait être exercée qu'envers un gouvernement faible. Si le Portugal eût été fort, l'indignation populaire eût été telle, qu'aucun ministère anglais n'eût pu résister au cri de la guerre. On nous a reproché de ne pas avoir rempli nos engagemens envers le Portugal. S'il s'agissait d'une invasion de ce pays par l'Espagne, dans un esprit de conquête, alors nous devrions le protéger, quelqu'en fût le souverain ; mais cette circonstance ne s'est pas encore présentée.

Quant à Ancône, le noble lord répète ce qu'il a déjà dit, que les explications de la France ont été jugées satisfaisantes. Il n'hésite pas non plus à déclarer que la marche des troupes françaises en Belgique, au mois d'août dernier, a beaucoup contribué à conserver la paix, et qu'on ne doit pas juger des sentimens du gouvernement français par les discours du parti du mouvement. En réponse à une allégation avancée par le précédent orateur, qu'il n'y avait pas de réciprocité dans le traité de la conférence, le ministre déclare que jamais conférence n'a été plus ferme dans sa conduite ; qu'à aucune époque on n'a si bien défendu les intérêts de l'Angleterre, et enfin qu'on ne peut nier que la paix de l'Europe ne dépende de la conservation de l'alliance entre l'Angleterre et la France.

Sir R. Vyvyan objecte au ministre qu'il n'est pas difficile de conserver la paix quand on fait toutes les concessions demandées, et que la paix n'a été conservée qu'en laissant saisir des bâtimens portugais, envahir la Belgique par la France, et occuper Ancône. Il lui semble aussi, d'après le discours du ministre belge, que l'Angleterre est obligée de forcer la Hollande d'accepter le traité actuel. Il voudrait avoir une réponse à ce sujet et savoir si on permettra à la Hollande de reconnaître le roi Léopold, ou d'exiger un nouveau traité. Il voudrait aussi savoir quelque chose de l'occupation d'Alger. Enfin, l'orateur se plaint que l'Angleterre marche dans les eaux de la France ; il voit le prince Talleyrand obtenir tout pour son pays, sans effusion de sang.

Sir Robert Peel dit un mot de la Hollande, qu'il voudrait voir protéger, à cause de sa faiblesse. Il avoue que la position de la France à l'égard de l'Italie est fort embarrassante ; mais il trouve qu'il est peu généreux de sa part de vouloir forcer le pape à faire brusquement ce qu'il était disposé à faire par degrés. Il espère que la France sortira de cette affaire avec honneur. Ce qui l'occupe principalement, c'est le Portugal. Il reproche au ministère de n'être pas resté neutre, et soutient qu'il n'appartient pas à l'Angleterre d'intervenir contre don Miguel.

Après les discours de quelques autres orateurs, lord Palmerston se lève et dit en réponse aux préopinans :

" Relativement à l'expédition d'Alger, je ne crois pas avoir besoin de rappeler à l'honorable membre qui, à cette époque, faisait partie du cabinet (M. Peel), quelles furent les explications données à ce sujet par le gouvernement français à l'Angleterre ainsi qu'à d'autres puissances ; mais je n'ai pas le moindre doute que quels que soient les engagemens contractés par ce gouvernement, il saura les remplir avec sa bonne foi habituelle. Quant à l'expédition d'Ancône, on objecte que le commandant des troupes de débarquement n'a pas été rappelé ; j'ignore positivement si M. Combes a été rappelé, mais je puis assurer que M. Gallois, qui avait le commandement des troupes aussi bien que celui de la flotte, a été en effet rappelé. Quant aux explications que l'on demande sur l'objet de l'expédition, je ne puis mieux y répondre qu'en renvoyant à la déclaration faite par le gouvernement français à la chambre des députés, et par laquelle il assure qu'elle n'a été conçue dans aucun intérêt de conquête, ni d'agrandissement mais qu'elle a uniquement eu pour but de rétablir la tranquillité des légations, afin que le gouvernement papal puisse tenir les engagemens qu'il a contractés envers ses sujets. On prétend que la lettre de M. de Saint Aulaire prouve que le pape a rempli ces mêmes engagemens. Je pense, au contraire, que le pape n'a pas mis à exécution les améliorations dans son système de gouvernement auxquelles les habitans des légations ont droit de s'attendre."

Venant à la question belge, le ministre dit que la solution donnée à cette affaire a été la plus favorable que l'on pût adopter dans les intérêts combinés de la France et de l'Angleterre, de l'Europe, de la Hollande et même de la Belgique. " La séparation de ces deux pays, dit-il, se trouvant résolue avant notre arrivée aux affaires, il fallait faire une Belgique indépendante, à moins d'avoir adopté l'idée d'un partage ; et, depuis celui de la Pologne, on sait que le mot partage n'est pas en faveur auprès du peuple anglais.

" Par suite de l'expédition malheureuse des Hollandais contre la Belgique, ainsi que de l'événement d'Anvers, il devint impossible d'essayer à réunir les deux peuples sous la même domination. Dès lors, nous dûmes nous appliquer à faire de la Belgique un état indépendant, tout en évitant de sacrifier les intérêts des Hollandais ; se plaindront-ils que ces intérêts aient été négligés ? La Hollande a obtenu une augmentation de territoire. Les puissances médiatrices, voyant que les parties ne pouvaient s'entendre, ont dû conclure un arrangement qui conciliât leurs intérêts. La navigation des fleuves, la dette, tout a été réglé d'après des bases d'équité. Le commerce d'Amsterdam et de Rotterdam se refuse à la liberté de la navigation des fleuves, afin d'empêcher la ville d'Anvers d'être un port de commerce.

" Relativement à l'étendue des engagemens contractés par l'Angleterre en donnant sa garantie au traité belge, le gouvernement réitère la distinction qu'il a déjà faite entre garantie et sûreté, d'après le principe posé par Vatel, lequel établit que celui qui garantit ne s'oblige qu'à employer ses bons offices pour l'accomplissement de ce qui a été stipulé, tandis que celui qui donne sa sûreté (surity) est obligé d'accomplir lui-même la chose stipulée.

" Quant au reproche de violation de la neutralité adressé au gouvernement dans l'expédition portugaise, il ne pourrait nous atteindre car nous n'avons ni autorisé ni protégé les enrôlemens dont on se plaint."

Le ministre termine son discours en démontrant par des citations et des précédens historiques, que le ministère est à couvert de tout reproche d'intervention en faveur de don Pédro.

FRANCE.

PARIS, 1er. avril.

Le *Courier* anglais annonce que la ratification du traité de la conférence de l'empereur D'autriche, signée le 11 à Vienne, est arrivée à Londres le 29 au matin, et qu'elle peut être maintenant échangée avec celle des autres puissances ratifiantes. On dit que la ratification de la Prusse est à Londres depuis quelque temps et que l'ambassadeur baron Bullow a ordre de l'échanger lorsque les autres quatre puissances seront prêtes à ratifier. " Comme l'empereur de Russie, dit le *Courier* de Londres, a dégagé l'Autriche et la Prusse de toute obligation de ne pas ratifier sans lui, nous sommes certains que la Prusse échangera aussi les ratifications le 31. Les intentions du comte Orloff ne sont pas encore connues ; mais nous avons lieu de croire que sa conduite sera tout-à-fait satisfaisante pour les autres puissances."

Le même journal dit qu'on s'occupe de l'évacuation du territoire papal par les Français et les Autrichiens, et que les améliorations que le pape sera forcé d'accorder à ses sujets, feront honneur aux cabinets de France et d'Autriche. Enfin, ce journal prétend que Madère n'est pas prise, comme quelques journaux français l'ont annoncé ; que la reddition de cette île peut être considérée comme certaine ; que don Pedro ne s'y rendra que lorsqu'il aura été installé à Tercère, avec toutes les formalités nécessaires, comme regent de Portugal. " Nous attendons tous les jours, dit-il, la nouvelle de son installation et de son départ pour Madère avec des forces assez considérables pour rendre toute opposition impossible, et par conséquent empêcher l'effusion du sang. Lorsque cette nouvelle sera arrivée à Londres, et que la personne désignée par don Pedro pour le représenter, pourra remettre ses lettres de créance, nous espérons qu'il sera immédiatement reconnu comme ministre d'un etat indépendant. Cette reconnaissance pourrait s'appuyer sur beaucoup d'argumens ; mais il en est un qui suffit, puisqu'il a pour base ce que l'Angleterre doit à la cause de l'humanité. Si l'usurpateur du Portugal était assez insensé pour opposer de la résistance à don Pedro, nous pourrions nous attendre, de la part des constitutionnels, à quelque agitation qui amènerait sans doute de fâcheux résultats s'ils étaient livrés à eux mêmes, au lieu que si don Pedro avait à Londres un représentant reconnu, le gouvernement anglais pourrait le regarder comme responsable de l'exercice de son pouvoir dans ses tentatives pour s'emparer du Portugal, et ses agens sentiraient la necessité de la modération et de la prudence dans leur conduite. Nous espérons que cet argument sera concluant pour les ministres, et qu'ils prendront ce moyen de donner à l'expédition contre le Portugal un caractère encore plus important que celui qu'elle a déjà."

— 1er. avril.

Sous la date de Rimini, le 20 mars, la *Gazette d'Augsbourg* publie ce qui suit :

" Les événemens d'Ancône ont paru pendant long temps n'avoir aucune influence sur la position des troupes autrichiennes dans les légations ; il y a depuis quelques semaines qu'on savait que la cour de Rome avait engagé les Autrichiens à occuper Pesaro, Urbino et Fano pour protéger les provinces contre l'occupation probable des Français, et assurer la route du Furlo, qui joint Rome aux légations. Le retard qu'a éprouvé l'exécution de cette mesure, après l'occupation d'Ancône par les Français, étant dû à des conditions politiques et au petit nombre de troupes que les autrichiens avaient laissées dans les légations pour la conservation de la tranquillité ; ils les diminuèrent encore lorsqu'on connut l'évacuation, ce qui devait faire connaître d'une manière positive les opinions pacifiques du cabinet de Vienne ; mais depuis que les Français ont envoyé des renforts à Ancône, depuis leurs fréquentes reconnaissances, leurs marches vers Simigaglia et Rimini, et les assertions peu pacifiques de beaucoup de militaires français sur le but de leur mission, enfin depuis qu'ils fortifient Ancône, que le général Cubières fait mine de vouloir occuper militairement tout le pays à six lieues à la ronde, la conduite du commandant autrichien eût été injustifiable, si, de son côté, il n'eût pas pris les mesures de précautions réclamées par la prudence.

" En conséquence, et probablement à la suite d'une nouvelle représentation de la cour de Rome, quelques compagnies autrichiennes se sont avancées sur Fano, d'autres détachemens sur Pesaro et Urbino ; 4 bataillons d'infanterie et 2 escadrons de cavalerie qui avaient quitté le territoire papal, y retournent et vont tenir garnison à Bologne. Les deux régimens Giulay et du prince Hohenlohe, qui étaient dans cette ville, occupent maintenant Fano, Pesaro, Urbino et Rimini."

— 1er. avril.

La gazette de Turin publie l'avis suivant, du général Cubières, sous la date d'Ancône, le 13 mars :

" Je dois rappeler à la jeunesse d'Ancône qu'il n'est pas permis de se réunir dans les rues en signe d'allégresse, de manière à produire des embarras et à troubler le repos des habitans.

" La présence des troupes françaises dans cette ville, où elles n'ont trouvé que des amis, ne saurait autoriser l'oubli des réglemens de la police, ni la violation des lois émanées de S. S. pour garantir la sûreté des individus et la tranquillité publique.

" La force armée sous mes ordres agira toujours, de concert avec l'administration pontificale, vers ce but, qui est tant désiré par tous les bons citoyens, et que leur concours rendra facile à obtenir.

" Les postes de la place ont reçu l'ordre de faire cesser le tumulte dans les rues après l'heure de la retraite.

" Ancône, le 12 mars 1832.

Le général commandant les troupes françaises à Ancone, CUBIÈRES.

— 1er. avril.

Des lettres de Lisbonne du 17 mars rapportent que des rixes ont eu lieu, dans cette ville, entre les partisans de doña Maria et les agens de police de don Miguel; que plusieurs de ces derniers ont été grièvement blessés par des bâtons et des pierres ; que le mouvement n'a pu être comprimé que par une masse considérable de troupes, et que telle est l'effervescence des esprits, que les agens de la justice n'osent plus paraître seuls dans les rues, et ne marchent qu'en pelotons et par escouades : c'est là sans doute ce qui avait donné lieu au bruit exagéré qui avait couru à Bayonne, et que nous avons rapporté hier, d'après une lettre de cette ville.

—On écrit de Bruxelles :

" Le bruit se répand et prend consistance, que les ambassadeurs de la France et de l'Angleterre qui sont à La Haye, ont reçu l'ordre de leurs gouvernemens de quitter cette résidence, si, le 1er. avril, le roi Guillaume n'avait pas signé le traité du 15 novembre.

" Notre gouvernement reçoit une leçon de la part de l'armée. Il a cédé aux suggestions des apostoliques, en destituant ou en forçant M. Ch. de Brouckère, ministre de la guerre, à donner sa démission. Aujourd'hui, tous les régimens s'empressent de souscrire pour lui offrir une arme d'honneur, gage de leur reconnaissance. Cette circonstance a vivement frappé Léopold; il a repris sa froideur ordinaire avec les membres de son conseil, qui lui avaient fait voir les choses au travers de la soutane des prêtres des Flandres et de la robe courte de leurs aveugles partisans."

NANTES, 29 mars.

Depuis cinq ou six jours, des enrôlés pour l'expédition de don Pédro arrivent à Nantes et se rendent immédiatement à Paimbœuf pour y être embarqués à bord des navires marchands, frétés par l'ex empereur du Brésil pour les transporter à Tercère. Déjà l'un de ces navires, le *Beaumanoir*, capitaine Martin, a mis à la voile pour cette destination. Des chants de liberté ont présidé aux divers embarquemens. Quelques uns des enrôlés ont exigé, avant de mettre le pied à bord du bateau à vapeur, qu'on leur payât quelques étapes arriérées. (*Constitutionnel.*)

Liste Maritime.

PORT DE LA NLLE.-ORLEANS.

EXPÉDIÉS.

Brick George, Halens. New-York, White & Co.
Goël. Express, Girodel, Omoa, Dufour & Desbois.
Goël. Peru, Foules, Honduras, J. W. Zacharie & Co.
Goël. Pearl, Choate, Matamoras, Carrière et Borduzat.

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Post-Boy, de la mer, ayant conduit en bas le navire Peru et la goël. Président; il a amené dans le port le navire Tennessee. Il a aidé le Shark à faire passer la barre au navire Lelcandia, de Tampico. En dehors, navire Creole; rien de nouveau en rivière.

Bateau de remorque Shark, avec les navires Creole et Golconda. Il a quitté la barre jeudi à 10 heures, et y a laissé un navire américain, un brick anglais et une goëlette. En rivière, brick Jasper et goël. Hannah & Elizabeth.

Navire Creole, Page, de New-York.

Navire Golconda, Norris, Gibraltar par Tampico.

Navire Tennessee, Fowler, New-York, à W. G. Hewes, avec un chargement assorti aux consignataires.

Bateau à vapeur Lady Franklin, Williams, de Mayesville.

12 chalans du Tennessee, avec 804 boucauts tabac et 509 balles coton à divers.

THEATRE D'ORLEANS.

DIMANCHE, 20 MAI 1832,

Représentation d'amateurs au benefice des *Orphelins.*

LES DEUX MENAGES,

Comédie en 3 actes et en prose.

Suivie de

LA SUITE D'UN BAL MASQUÉ,

Comédie en un acte. Le spectacle sera terminé par

RECETTE POUR MARIER SA FILLE,

Folie-vaudeville en un acte.

☞ Entre la 1ère. et la 2de. pièce, Mme. ST.-CLAIR chantera le grand air du premier acte de *l'Italienne à Alger*, musique de Rossini.

AVIS.—Le bateau à vapeur LAFOURCHE, pour Louisville, partira positivement demain matin, à 10 heures. 19 mai.

MAIRIE DE LA N.-ORLEANS.

LE cours de la farine fraîche est aujourd'hui de $5, 25 par baril : d'après le tarif, les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, (à partir de lundi,) 45 onces de pain pour un escalin.

19 mai D. PRIEUR, Maire.

AVIS AUX DAMES.

SOULIERS FRANCAIS.—Le soussigné vient de recevoir de France, par le navire Harriet, venant du Hâvre, un joli assortiment de SOULIERS pour dames, en peau et prunelle, de toute couleur ; de plus: il a en magasin un joli assortiment de Mousseline en couleur, gingans français, mousselines blanches, unies et brodées, percale blanche, fichus et écharpes en gaze, et en crêpe, toile d'Alande pour chemises et pour draps: *Habillemens d'Enfans* ; parapluies et parasols, étoffe à Pantalon, brin blanc et cru, Mousseline à moustiquaire.

V. GOUY,
19 mai Rue Royale, No. 188.

LETTRES DE CHANGE, à vendre par
19 mai J. MAGER.

FRET pour Philadelphie.—S'adresser au No. 23, rue St. Louis. 19 mai

CAFE. 400 sacs café de la Havane, à vendre par
19 mai J. MAGER.

CAFÉ ET CASSE.—En débarquement de la goëlette Peru, du Port au Prince, 250 sacs café et 15 sacs casse, à vendre par

MEDELICE THOMAS,
19 mai rue de la Levée, No. 77.

SEL D'EPSOM & JUS DE CITRON.—60 barriques Sel d'Epsom, et 10 barridets Jus de citron, à vendre par
27 avril JAS. S. SHAW.

FOIN.—213 balles Foin, en débarquement du navire Tennessee, à vendre par
19 mai WM. G. HEWES.

COUR DES PREUVES *de la paroisse Jefferson.* Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu J. B. Moussier, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles le tableau de distribution des fonds de la dite succession, enregistré par l'administrateur ne serait pas homologué et la distribution faite en conséquence.

Paroisse Jefferson, 15 mai 1832.

J. M. HARANG,
19 mai—3 2os J ge.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Registre des Testamens.*—Jeudi, 21 juin 1832, à midi, j'exposerai en vente à la bourse, pour le compte de la succession de Ve. Jean Marie Henry, une negresse nommée Henriette, âgée de 60 ans ; un TERRAIN, situé sur le chemin du Bayou entre les rues Treme et des Marais ayant 50 pieds de face sur 210 pieds de profondeur, un terrain attenant au précédent et ayant les mêmes dimensions.

Conditions : 1 3 comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets par coupons, endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour.
19 mai MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Registre des Testamens.*—Jeudi, 31 mai 1832, j'exposerai à midi, en vente à la Bourse, pour le compte de la succession de feu Augustin Reggio, dix actions entières de la Banque de l'Etat de la Louisiane.

Conditions : comptant. Par ordre de la cour.
19 mai. M. BLACHE, Reg. des Testaments.

COUR DES PREUVES.—Avis est donné par le présent aux créanciers de la succession de feu Thomas Howlin, ou à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles le tableau de répartition des fonds de la dite succession ne serait point homologué, et la répartition faite en conséquence.

Par ordre de la cour.
19 mai MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Antoine Delpeuch a presenté une petition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu Edouard Laborde, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite petition.

Par ordre de la cour.
19 mai MARTIN BLACHE, régister.

B. Andersen vs. James Handley.

EN vertu d'un *writ* de *fieri facias* à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, lundi, 28 mai, à 5 heures, au Principal, divers meubles de ménage, tels que bois-de-lits, matelas, draps, couvertures, tables, chaises, faïence, carafes, tapis, et autres articles saisis dans l'affaire ci dessus. L. DAUNOY,
19 mai marshal

Thos. Devine vs. B. Kenny.

EN vertu d'un *writ* de *fieri facias* à moi adressé par l'hon: P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mardi, 29 mai, à 5 heures, sur les lieux, encognure des rues Girod et Tchoupitoulas, traversins et matelas en plumes, bois-de-lits, couvertures, et autres articles saisis dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,
19 mai marshal.

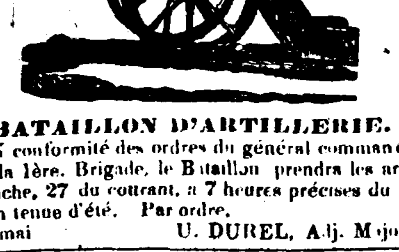

BATAILLON D'ARTILLERIE.

EN conformité des ordres du général commandant la 1ère. Brigade, le Bataillon prendra les armes dimanche, 27 du courant, à 7 heures précises du matin, en tenue d'été. Par ordre.
19 mai U. DUREL, Adj. Major.

CHASSEURS D'ORLÉANS.

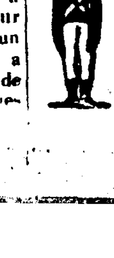

LA Compagnie prendra les armes dimanche, 27 du courant, à 7 heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire : équipement complet, veste bleue et pantalon blanc.

Par ordre du capitaine,
V. GOUY, sergent-major.
19 mai

POUR LOUISVILLE,
Et tous les ports intermédiaires,

Le bateau à-vapeur de première classe, neuf, MOHAWK, capitaine FINDREN, ayant une partie considérable de son chargement engagée, partira jeudi, 24 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à
18 mai YORKE, MACALESTER & Co.

POUR ST. LOUIS,

Un fret considérable est offert au premier bon bateau à vapeur qui partira pour ce port. S'adresser au No. 23, rue St. Louis. 18 mai

POUR NEW YORK (*Paquebot du 22 mai.*)

Le navire TALMA, capitaine SEARS, partira pour le port susdit. Pour fret ou passage, s'adresser à WM. G. HEWES,
19 mai rue du Camp, No. 9

LE soussigné, *propriétaire en seul* du sloop NEW-ALBANY, par l'acquisition qu'il en a faite le 7 du courant, à la Bourse, par le ministère du shériff, a l'honneur de prévenir MM. les habitans et négocians, et le public en général, qu'il se chargera de toute espèce de fret qui pourrait lui être confié, aux prix les plus modérés, promettant d'être exact et ponctuel dans ses voyages et dans les remises du dit fret. Sa demeure est rue Madison, entre Condé et Levée.
19 mai—3,2ps ROSEMOND FORSTALL.

PASSAGE POUR NANTES ET BORDEAUX.

Le navire ZILIA, capitaine E. BERGEY, ayant tout son fret engagé, partira pour ces deux ports, vers le commencement du mois prochain, allant premièrement à Nantes et de là à Bordeaux, et prendra des passagers pour ces deux villes. Ce bâtiment ayant une belle dunette, offre aux passagers toutes les commodités possibles ; ils peuvent aussi compter sur les soins et attentions de MM. Dellingham et Bergey, dans la traversée. S'adresser à bord, à James Dellingham, ou en ville, à
18 mai—8 J. & L. GARNIER.

POUR [illegible]TON,

Le brick fin voilier RUPEE, doublé en cuivre, capitaine YOQUE, partira demain, et peut recevoir 3 à 4 passagers, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face du poteau No. 61, ou à
18 mai STETSON & AVERY, rue du Camp

POUR NEW-YORK, (*Paquebot du 20 Mai.*)
Ligne entre New-York et la Louisiane.

Le beau navire neuf NATCHEZ, capitaine REED, est maintenant en chargement et partira le jour susdit. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face du marché aux legumes, ou à
17 mai FOSTER & HUTTON.

A FRETER.

Le navire de première classe TUSCANY, capt. MAYHEW, du port de 300 tonneaux et prêt à prendre du fret, s'adresser à
17 mai LINCOLN & GREEN.

POUR LA MOBILE,

La goëlette LOUISIANA, capit. SMITH, partira du Bassin, aujourd'hui à midi. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, ou à
TOURNE & BECKWITH,
17 mai Nouvelle Levée, No. 1

AVIS.—Le soussigné vient de recevoir par les différents arrivages d'Europe et des Etats-Unis, un superbe assortiment de BIJOUTERIE FINE consistant en : Boucles d'oreilles, Boutons à chemises, Epinglettes, Colliers, &c. &c. qu'il vendra à bon marche, à son magasin, encoignure des rues Condé et Dumaine.
18 mai—1m J. LA SALLE.

LE soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir son bureau, rue de la Levée, No. 77, entre celles Toulouse et St. Louis, et que le genre d'affaires qu'il y fait est celui de MARCHAND COMMISSIONNAIRE.

Il remplira avec zèle et promptitude, tous les ordres et demandes qui lui seront adressés, et fera tous ses efforts pour meriter la confiance dont on voudrait bien l'honorer.
18 mai MEDELICE THOMAS.

CHARRETTES, Drays et Brouettes, en débarquement du navire Chester, à vendre par
18 mai S. C. BELL.

JAMBONS.—40 jambons enveloppes, preparés expressement pour l'usage des familles, à vendre par
18 mai STETSON & AVERY, rue du Camp.

GENIEVRE de Holande, de qualité superieure, garanti pûr, à vendre par
18 mai STETSON & AVERY.

A VENDRE, ayant droit au debenture, tierçons beau Sucre en pain français, raffiné double ; une baile Drap français, de Louviers ; une dito Flanelles françaises, couleurs vives ; qu'on vendra à bon marché, pour clôre un compte.

P. E. & O. SORBÉ,
18 mai rue Royale, No. 118.

EN debarquement du navire l'Aimable Marie, capitaine Fabre, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné, 20 paniers Vin blanc de Champagne, par 12 bouteilles.
18 mai J. B. LABATUT

MARASCHINO.—Les soussignés viennent de recevoir et offrent à vendre, 50 caisses Rosolio Maraschino, garanti véritable. E JOHN & CO.

Rue de Chartres, No. 113, encoignure des rues du Camp et de la Commune. 17 mai.

TRAITES sur Liverpool, payables sur Londres, Paris, Boston et Philadelphie, à vendre par
18 mai TH. NIXON ET & Co.

A VENDRE, par J. B. LAPORTE, 12 demi barriques vin blanc haut Sauterne de l'année 1825, qualité supérieure, emporté par le navire Zilia. Vin en barriques Château, Margaux de 1825, qualité supérieure; do. Montferrand, Médoc de 1827, excellente qualité; do. de 1829. 17 mai—4.

HUILE de Palmachristi, &c.—10 barils Huile de Palmachristi, 11 do. Pois blancs, 27 Peaux d'ours et 3 barils Cire, en magasin, à vendre par
GRAY, DUBRIVE & Co.
17 mai rue de la Nouvelle Levée No. 38.

RECEMMENT reçu par le navire Harlequin, et venant directement de la manufacture, trois caisses de COUTELLERIE de SHEFFIELD, propre pour ce marché et celui du Mexique, et ayant droit au *debenture* ; on la vendra à bon marché. S'adresser à
SAM. BARBER,
16 mai—☞ rue du Canal, No. 57.

NOURRICE A LOUER.—Une mulâtresse d'un lait nouveau et d'une constitution saine, garantie bon sujet. S'adresser au bureau de cette feuille.
16 mai—1m

DR. RAMON VIONNET, médecin-chirurgien, ayant etudié à l'Ecole de Médecine de Barcelone, vient d'arriver en cette ville, et offre ses services au public, dans sa profession. Sa demeure est rue Bienville, No. 25, entre Chartres et Levée.
15 mai—12

EL Doctor RAMON VIONNET, Medico y Cirujano, del Colegio de Barcelona, acaba de llegar en esta ciudad y ofrece sus servicios a este respetable público. Vive en la calle de Bienville, No. 25, entrado por la Levée. 15 de mayo

PEAUX DE BUFFLES à vendre par
14 mai YORKE, MACALESTER & Co.

CAFÉ—314 sacs café de Rio, en debarquement, à vendre par HARRISON, BROWN & Co.
14 mai rue Royale, No. 117.

CHIGÉ,
MAÎTRE BOTTIER.

A L'HONNEUR de prevenir ses amis et ses pratiques, qu'il a reçu par le navire Bolivar, du Hâvre, une grande quantité de CUIRS, d'une des premières manufactures de Paris, ainsi que des Tiges grises pour bottes et souliers d'été. Il ose espérer que tous ceux qui l'ont encouragé jusqu'à ce jour, continueront à lui accorder la même confiance qu'il s'efforcera de mériter de plus en plus, par les soins et l'exactitude qu'il mettra à remplir les commandes qui lui seront faites.
16 mai—1m

PEAUX SECHES.—270 peaux de bœuf, et quelques balles de Cire, à vendre par
10 mai YORKE, MACALESTER & Co.

TOILE de coton à voile, de la célèbre manufacture de Crook, *telle qu'on s'en sert dans la marine des Etats-Unis*, à vendre par
15 mai HARRISON, BROWN & CO.

VENTES A L'ENCAN.

PROPRIÉTÉS DE VALEUR DANS LE CARRÉ DE LA VILLE.

Hewlett & Raspiller & Domingon, encanteurs, vendront Mercredi, 30 mai courant, à midi et demi, à la Bourse de Hewlett, pour clore une affaire, les propriétés décrites ci-dessous.

No. 1.—UN TERRAIN situé en cette ville, encoignure des rues Bienville et Dauphine, mesurant 108 pieds de face à la rue Bienville et 77 pieds 4 pouces environ sur la rue Dauphine, avec TROIS MAISONS, chacune se compose de 4 appartemens, 2 cabinets sur la galerie avec cuisine double ; le tout en briques et couvert en merrains, borné d'un côté par la propriété de Baptiste Quionesse, et de l'autre côté par celle de Mr. Dupue. (*Le pavage aux frais des acquéreurs.*)

No. 2.—UN TERRAIN faisant encoignure des rues St. Pierre et Dauphine, bâti en briques et couvert en tuiles, divisé en quatre appartemens, deux cabinets et deux caves, avec un *magasin qui fait face aux* rues Dauphine et St. Pierre, avec une cuisine en briques et couverte en tuiles, le haut de la cuisine se *trouve entre poteaux* ; le terrain porte 40 pieds de face à la rue St. Pierre, sur 72 pieds de face à la rue Dauphine, borné d'un côté par Mde. Pierre Montané, et de l'autre par Baptiste Asenard. (*Le pavage aux frais des acquereurs.*)

No. 3.—UN TERRAIN situé rue St. Pierre, entre Dauphine et Bourgogne, borné d'un côté par la propriété de Mr. Wm. Broom, de l'autre côté par celle de François Jignac. Ce terrain porte 60 pieds de face sur 71 pieds de profondeur, ou environ ; sur lequel terrain se trouve deux maisons baties en briques et couvertes en tuiles, composées de quatre appartemens chacune, avec deux cabinets et deux caves, et chacune a une cuisine briquetée entre poteaux et couverte en tuiles. Ces deux maisons seront vendues séparément. (*Le pavage des banquettes sera au frais des acquéreurs.*)

No. 4.—UN TERRAIN faisant encoignure des rues Bourbon et Orléans, borné d'un côté par le terrain de Mde. Dubois, et de l'autre par Mme. Farrotte, ayant 34 pieds de face à la rue Bourbon et 70 pieds à la rue d'Orléans ou environ. Sur ce terrain il existe une vaste maison en bois, composée de six appartemens avec galerie et cuisine (*Le pavage devra être aux frais des acquéreurs.*)

No. 5.—UN TERRAIN faisant encoignure des rues Dumaine et Dauphine, borné d'un côté par la propriété de Mr. Larose, et de l'autre par Achille Duc l, ayant 61 pieds sur la rue Dumaine et 60 sur la rue Dauphine, plus ou moins : l'encoignure se compose de quatre appartemens, deux cabinets, deux caves et deux cuisines ; la maison est briquetée entre poteaux et couverte en tuiles ; les maisons sont en bois : à l'extrémité du terrain face à la rue Dauphine se trouve une bâtisse en bois composée de cinq chambres avec une galerie. (*Le pavage sera aux frais des acquéreurs.*)

No. 6.—UN TERRAIN situé rue Bourbon, entre Ursulines et St. Philippe, borné d'un côté par M. L. Séjour, et de l'autre par celle de Mlle. W. Escoffeur, ayant 60 pieds de face à la rue Bourbon sur 90 pieds de profondeur ou environ. Il existe sur ce terrain une maison bâtie entre poteaux et couverte en tuiles à crochets, divisée pour trois locataires, avec une cuisine composée de trois chambres baties en briques et couverte terrasse. (*Le pavage sera au frais des acquéreurs.*)

No. 7.—UN TERRAIN situé rue St. Philippe, entre les rues Bourgogne et Remparts, borné d'un côté par la propriété de J. Dornol, et de l'autre par celle de Mr. Joseph St. Amand, ayant 26 pieds de face à la rue St. Philippe sur 60 pieds de profondeur, ou environ ; la maison est bâtie en bois, composée de trois appartemens. (*Le pavage sera aux frais de l'acquéreur.*)

No. 8.—UN TERRAIN situé rue St. Philippe, ayant 60 pieds de face sur 120 pieds de profondeur ou environ, situé entre les rues Royale et Bourbon, borné d'un coté par la propriété de M. L. Séjour, et de l'autre par les héritiers de Celeste Maxant. Sur ce terrain existe deux bâtisses en bois, divisées en deux *appartemens*, deux cabinets et deux petits appartemens face à la rue. Ce terrain ne pourra être livrable que 15 de Juin prochain. (*Le pavage aux frais des acquereurs.*)

No. 9.—UN TERRAIN situé rue St. Philippe, entre Royale et Bourbon, borné d'un côté par la propriété de M. Fouché Cougot, et de l'autre par celle de Mme. St. Laurent, ayant 30 pieds de face à la rue St. Philippe, sur 60 pieds de *profondeur*, plus ou moins. Il existe sur ce terrain une maison bâtie en briques et couverte en tuiles à crochets, divisée en 4 appartemens, 2 cabinets, galerie, avec une cuisine à étage, bâtie en briques et couverte en tuile, de 4 appartements.

No. 10.—UN TERRAIN situé rue Royale, entre St. Philippe et Dumaine, borné d'un côté par la propriété de M. Fouché Cougot et de l'autre par la maison occupée par D. Barjon, ayant 30 pieds de face à la rue Royale sur 45 de profondeur, plus ou moins ; il existe sur ce terrain un magasin bâti en briques, couvert en terrasse, de 30 pieds carrés ou environ. Le pavage de la banquette se trouve payé.

Conditions de la vente : A 6, 12, 18 et 24 mois de credit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés en l'étude de L. T. Caire, not. pub., aux frais des acquereurs.

Les acquéreurs feront des billets par coupons, s'il est nécessaire, du jour de la vente. 16 mai—10

Vente de la ci-devant Habitation Delaronde, aujourd'hui appelée Versailles.

HEWLETT & RASPILLER ET DOMINGON,

ENCANTEURS, vendront à l'encan, samedi, 26 du courant, à midi, à la nouvelle bourse, une portion, des Terres de l'habitation Delaronde située à environ six milles au dessous de la ville, si avantageusement connue sous le rapport de sa situation et comme la terre la plus élevée que l'on puisse trouver, même à une grande distance des alentours de la Nelle.-Orleans.

Un plan de la proprieté sera exposé à la bourse quelques jours avant la vente, et les amateurs sont invités, d'ici là, à visiter les lieux où on leur fournira tous les renseignemens qu'ils pourront desirer.

La division de la proprieté est faite par arpent plus ou moins de face, sur six arpents de profondeur. Une partie des Lots font face au fleuve et seront vendus avec les droits à l'immense batture. L'élévation des terres est telle qu'il n'est presque pas besoin de levée.

Le reste des Lots, sur un desquels de 3 arpens sur six environ de profondeur se trouvent les jardins, la vaste maison, &c. de l'habitation, font face aux belles avenues Delaronde et du lac Borgne, situées au centre de la propriété ayant chacun 50 pieds de largeur et séparée l'une et l'autre par une réserve de 80 pieds destinées à la fouille du canal de Versailles, devant aboutir du fleuve au bayou Bienvenu, et devant ainsi offrir une communication directe entre le fleuve et le lac Borgne.

Il est facile de se convaincre, par l'examen des cartes des environs de la Nouvelle Orleans, que ce point est un de ceux en petit nombre qui rendent facile l'execution de cette grande amelioration si desirée, puisqu'il n'y a qu'une très faible portion de cyprière à traverser et qu'au point où ce canal aboutira au Bayou Bienvenu, on rencontre une profondeur d'eau de 18 à 20 pieds et une largeur qui lui mérite le nom de Rivière plutôt que du Bayou.

Dans l'arrangement du plan, le propriétaire a reservé à l'usage commun, des fossés dégoûts, deux chemins sur les limites des propriétés de Mrs. Bienvenu et Lacoste, et dans la distribution des Lots, on remarquera qu'il a assuré aux acquéreurs les moyens d'y réunir la convenance, l'agrement et l'utilité.

Il n'est peut-être pas superflu de rappeler aux amateurs de biens de campagne qui jugeront à propos de ce côté leur résidence d'eté, qu'ils n'auront pas le désagrement d'avoir le soleil en face le matin en se rendant en ville, ni le soir en se retirant.

Les conditions de la vente, sont 1, 2, 3 et 4 ans de terme à partir du 20 mars dernier, payable en billets endossés à satisfaction domiciliés en ville, et portant hypothèque. Les actes de vente seront passés par L. T. Caire, not. pub., aux frais des acquereurs qui seront mis en possession aux frais du proprietaire actuel.
16 mai—10

LES soussignés ayant acheté LE FOND DE BOULANGERIE de M. L. M. MALLEIN, previennent le public et leurs amis, qu'ils continuent le même genre d'affaires. Les capitaines de navires, de bateaux à vapeur et autres, continueront à trouver dans le dit etablissement, toutes qualités de Biscuits, tels que Biscuits français, Biscuits de bord pour la chambre et pour matelots, Pains et Biscuits au beurre, ainsi que des Croquants connus sous le nom de *Boston Crackers.*

D'AQUIN FRÉRES & GREGOIRE.
7 mai—1m

BROCHURES de la CHARTE de la BANQUE DE L'UNION, imprimées sur l'original, à vendre à l'imprimerie de l'Abeille, à 25 cents.
28 avril

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu, le mardi 22 mai, à midi, à la Bourse de Hewlett,

LES ESCLAVES SUIVANTS,

EDOUARD, nègre créole, âgé de 22 ans, un peu charpentier et maçon, bon sujet et habile à tout ouvrage.

PEGGY, sa femme, âgée de 17 ans, domestique de maison, sachant laver, coudre, &c.; bon sujet, depuis son enfance dans le pays, avec son enfant âgé de deux mois.

Ces esclaves seront vendus garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions : Six mois de credit, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés en l'étude de M. Carlile Pollock, aux frais des acquéreurs.
19 mai—3

PAR ISAAC L. McCOY.

LE jeudi, 24 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse, huit Lots de Terre situés à Elkinsburgh, sur les bords du Lac Pontchartrain, et près du Bayou St. Jean ; chaque lot mesure 30 pieds de face au lac, sur une profondeur d'environ 200 pieds. Le plan est exposé à la Bourse. Les conditions seront connues au moment de la vente. 19 mai

PAR F. DUTILLET.

SAMEDI, 26 du courant, il sera vendu, à midi, à la Bourse, un TERRAIN situé à l'encoignure des rues de la Douane et Robertson, ayant 60 pieds à la rue de la Douane, sur 132 pieds 2 pouces à la rue Robertson, désigné par le No. 6, ilet No. 36.

Conditions : ¼ comptant et le reste à 9 et 18 mois de crédit, en billets endossés et hypothèque. 18 m.—4

PAR T. MOSSY.

MARDI, 22 du courant, il sera vendu, dans son nouveau magasin d'encan, rue Toulouse, à 10 du matin, 110 colis de marchandises qui peuvent être examinées Lundi; des catalogues seront prêts pour être délivrés; on annoncera les conditions. 17 mai.

FAUBOURG DARCANTEL.

CE superbe faubourg, situé à une égale distance du fleuve et du Fort Pontchartrain, est établi sur les terres hautes de Gentilly, qui seront offertes en vente, par Isaac L. McCoy et Hewlett & Raspiller, le lundi 4 juin prochain à midi, à la Bourse, divisées en terrains de grandeurs convenables, et seront vendus, sans reserve, aux plus offrants enchérisseurs.

Il serait superflu d'entrer dans de longs détails pour prouver aux spéculateurs les avantages qu'ils peuvent attendre de l'achat de terrains dans cette partie élevée et saine de la ville et à laquelle le rail road, qui passe par le milieu, doit offrir toutes les commodités. D'après le plan ce faubourg correspondra avec le faubourg Marigny et Mandeville; un jour, sans doute, et ce jour n'est pas éloigné, des rues alignées s'étendront du fleuve au lac, et feront de ce quartier la partie la plus saine et la plus belle de toute la ville. Les chars s'arrêteront constamment au faubourg Darcantel, pour déposer ou prendre des passagers ; et en outre la Compagnie du rail road a l'intention d'établir des conduits en fer, qui porteront aux habitants de ce faubourg l'eau du fleuve, à un prix très modique.

Conditions : 1, 2, 3, 4 et 5 ans de crédit : on n'exigera d'endossement que pour les trois premiers billets, les acquéreurs ayant le privilège d'escompter leurs billets à raison de 8 pour cent par an.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Carlisle Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Le plan est exposé à la Bourse. 18 mai

PAR ISAAC L. McCOY.

SAMEDI, 19 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse, quatre Esclaves, savoir : Cynthia, âgée de 14 ans, bonne gardienne d'enfant, domestique et cuisinière; Caroline, âgée d'environ 17 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et domestique ; Harriet, âgée d'environ 21 ans, bonne blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, avec son enfant de 14 mois. Tous ces esclaves sont acclimatés et pleinement garantis des maladies et vices prevus par la loi.

Conditions : Un an de crédit, en billets endossés et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 18 mai

PAR ISAAC L. McCOY.

IL sera vendu samedi, 19 du courant, à midi, à la Bourse, l'Esclave Anthony, agé d'environ 25 ans, bon nègre de champs, acclimaté et pleinement garanti.

Conditions : Un tiers comptant, et le reste à 6 mois, en billet endossé et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 18 mai

PAR P. A. GUILLOTTE.

AVIS AUX AMATEURS.

IL sera vendu samedi 19 mai, à midi, au lieu accoutumé pour la vente des animaux, par ordre du Bureau des Administrateurs, en date du 7 mai 1832,

3 BŒUFS DE TIRE, de belle race,
3 TAUREAUX de race anglaise,
1 CHEVAL. 17 mai

PAR ISAAC L. McCOY

VENDREDI, 1er. juin, il sera vendu à midi, à la Bourse, sans reserve, deux Terrains de valeur, contigus et situés rue des Orangers, entre celles des Religieuses et St. Jean Baptiste, faubourg de la Course, ayant chacun 30 pieds de face, sur 105 de profondeur. Le plan est déposé en l'étude de Wm. Christy, notaire.

Conditions : 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque speciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant W. Christy, not. pub. aux frais des acquéreurs.
17 mai.

PAR T. MOSSY,

JEUDI, 24 du courant, il sera vendu à midi précis, à la Bourse Hewlett, payable à 6, 12 et 18 mois de terme, en billets endossés, &c.

UN TERRAIN situé en cette ville, ayant 60 pieds de face à la rue de l'Esplanade, sur 100 pieds de face à la rue Dauphine, mesure française.

Le terrain paye rente à la Corporation, à raison de 6 pr. cent par an, sur un capital de $1500; les banquettes ne sont pas payées, elles demeurent à la charge de l'acquereur. 14 mai

PAR ISAAC L. McCOY,

SAMEDI, 19 mai, il sera vendu à midi, à la Bourse, l'esclave KITTY, âgé de 28 ans, depuis quelques temps dans le pays; elle est bonne cuisinière, et a un enfant de 5 ans. Payable à 6 mois, en billet endossé, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement 11 mai

SAMEDI!

Aura lieu le tirage de la 10ème. classe de la Loterie

DE L'EGLISE CATHOLIQUE DES

NATCHITOCHES,

GROS LOT

10,000 PIASTRES.

PRIX DES BILLETS : Entier $4 ; demi $2 ; quart $1.

Pour obtenir de bons billets, s'adresser au BUREAU DE LOTERIE DE FELTON,
15 mai rue St. Phillippe, No. 11.

AUJOURD'HUI

LOTERIE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES

NATCHITOCHES.

10ME. CLASSE DE 1832.

Le tirage aura lieu le Samedi 19 Mai.

GROS LOT

10000 PIASTRES.

1	LOT	DE	$ 3,000	$ 3,000
1	"	"	1,500	1,500
1	"	"	1,000	1,000
1	"	"	800	800
1	"	"	623	623
6	"	"	500	3,000
6	"	"	300	1,800
6	"	"	200	1,200
156	"	"	50	7,800
156	"	"	20	3,180
621	"	"	8	4,992
7800	"	"	4	31,200

PRIX DES BILLETS

BILLET ENTIER............ $ 4
DEMI BILLET............ 2
QUART DE BILLET............ 1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de SEIZE PIASTRES :—demis et quarts en proportion.
14 mai J. B. FAGET, *Directeur.*

50 boucauts SUCRE, en débarquement du bateau à vapeur Vermillion, à vendre par
20 avril DUCROS & MORPHY.

4000 saumons de Plomb, à vendre par
14 mai J. MAGER.

LETTRES DE CHANGE sur New-York, à vendre par I. OGDEN & Co.
12 mai rue du Canal, No. 59.

LETTRES DE CHANGE sur Londres, à vendre par [illegible]